

POSITION DU HCR SUR LES RETOURS AU MALI – Mise à jour III

Janvier 2022

Carte du Mali	2
Introduction	2
Évolutions politiques	3
Situation sécuritaire au Mali	4
<i>Violence communautaire et groupes d'autodéfense</i>	6
<i>Groupes extrémistes islamistes</i>	8
<i>Absence de l'État et de ses institutions</i>	10
Situation sur le plan des droits de l'homme	11
Situation humanitaire	13
Réfugiés et déplacement interne	15
Besoins de protection internationale et mise en garde contre les retours forcés	16
Reours volontaires	17

Carte du Mali



Cette carte est reproduite à partir de la Section de l'information géospatiale des Nations Unies. © Organisation des Nations Unies

Introduction

1. La présente Position remplace la *Position du HCR sur le retour des réfugiés au Mali – Mise à jour II* publiée en juillet 2019.¹ Sauf indication contraire, elle s'appuie sur les informations disponibles au 11 janvier 2022.
2. La situation sécuritaire au Mali a continué de se détériorer en 2020 et 2021, en raison de la violence des groupes extrémistes islamistes, des tensions communautaires, des opérations militaires, de la criminalité ainsi que de l'instabilité politique, provoquant un nombre record de déplacements² et une aggravation de la situation humanitaire.³ En l'espace de neuf mois, deux coups d'État, le premier en

¹ HCR, *Position sur le retour des réfugiés au Mali – Mise à jour II*, juillet 2019, www.refworld.org/docid/5d35ce9a4.html.
² « Ainsi du 1er janvier 2018 au 31 mai 2021, une augmentation de 348 282 personnes déplacées internes a été constatée, suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays ». Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Rapport sur les déplacements (Juillet 2021)*, 2 septembre 2021, <https://dtm.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-rapport-sur-les-d%C3%A9placements-juillet-2021>, p. 5. Voir également, Care International, *Mali Sees Highest Levels of Displacement in its Recent History Due to a Dangerous Combination of Conflict and Climate Change*, 3 novembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-sees-highest-levels-displacement-its-recent-history-due-dangerous-combination>.
³ « La population civile continue de subir les effets conjugués de l'instabilité politique, des retards dans la mise en œuvre de l'Accord et du conflit dans la zone tri-frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, au détriment de leur sécurité et moyens de subsistance, ainsi qu'à l'accès humanitaire. » Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali*, 6 août 2021, S/2021/714, https://efaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, p. 4. Voir également, Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), *Mali: Senior UN Official Calls for Holistic Approach to Tackle Security and Human Rights Crisis*, 9 novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063740.html.

août 2020 et le second en mai 2021, ont encore davantage déstabilisé le pays et sapé les institutions de l'État.⁴

3. En août 2021, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali a déclaré que la détérioration de la situation sécuritaire avait « atteint un seuil critique » et a averti que « la propagation rapide de la violence [...] [menaçait] la survie même de l'État ».⁵

Évolutions politiques

4. Le 15 mai 2015, le Gouvernement malien a signé l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali avec la « Coordination des mouvements de l'Azawad » (CMA), une alliance de groupes armés, ainsi qu'avec la « Plateforme », une coalition informelle de milices progouvernementales.⁶ L'Accord avait pour objectif de définir une feuille de route en faveur de la mise en place d'un système de gouvernance prenant en compte les spécificités locales et favorisant l'unité nationale, tout en respectant l'intégrité territoriale et la diversité culturelle.⁷ La mise en œuvre de l'accord a toutefois connu de faibles progrès, y compris en 2020 et 2021.⁸ Le Centre d'études stratégiques et internationales a relevé que l'Accord ne traite qu'une « tranche » de l'insécurité actuelle au Mali et qu'il « a échoué – dans sa forme initiale et les feuilles de route ultérieures – à faire face à la montée de la violence islamiste, aux tensions ethniques meurtrières et à l'insécurité persistante dans le centre du pays ».⁹ Il est important de noter que l'Accord n'incluait comme parties aucun groupe islamiste extrémiste, tel que l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) ou la Jama'at Nusrat Al Islam Wal Mouslimine (JNIM), affiliée à Al-Qaïda.¹⁰
5. Le 30 avril 2020, la Cour constitutionnelle a décidé, non sans polémique, d'annuler les résultats des élections législatives pour 31 sièges sur un total de 147 sièges.¹¹ Cette décision a déclenché des protestations à travers le Mali, aboutissant à la formation du *Mouvement du 5 juin–Rassemblement des forces patriotiques* (M5-RFP).¹² Les manifestations se sont poursuivies tout au long des mois de juin et

⁴ International Crisis Group (ICG), *Transition au Mali : préserver l'aspiration au changement*, 21 septembre 2021, www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/304-transition-au-mali-preserver-laspiration-au-changement.

⁵ ONU, *Mali Violence Threatens Country's Survival, Warns UN Human Rights Expert*, 6 août 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/08/1097272>.

⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 22 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, 31 janvier 2018, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2018/58>. Le 13 avril 2021, Sidi Brahim Ould Sidatt, président de la CMA, a été assassiné, ce qui a été qualifié de « perte énorme » pour la mise en œuvre de l'Accord. Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali, 6 août 2021, S/2021/714, https://efaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, p. 3.

⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, Lettres identiques datées du 19 mai 2015 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies, 22 mai 2015, S/2015/364, <https://undocs.org/fr/S/2015/364>, et Conseil de sécurité de l'ONU, Lettre datée du 20 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, 21 août 2015, S/2015/364/Add.1, <https://undocs.org/fr/S/2015/364/Add.1>.

⁸ « Des progrès minimes vers la mise en œuvre de l'accord ont eu lieu en 2020 en raison de la crise sociopolitique, du coup d'État du 18 août, de la mise en place de la transition et de la pandémie de COVID-19. [...] Cinq ans après sa signature, l'accord reste cependant loin d'avoir atteint ses objectifs et le processus de paix n'est pas encore irréversible. [...] Le Conseil de sécurité des Nations Unies a déploré à de nombreuses reprises l'inaction des parties et la lenteur de la mise en œuvre, un fait reconnu par les parties elles-mêmes. Le gouvernement et les deux autres signataires, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme, ont parfois bloqué le processus de mise en œuvre, multipliant les obstacles et imposant des retards qui ont contribué à la détérioration de la situation sécuritaire globale et à la crise de gouvernance qui en découle. » The Carter Center, *Report of the Independent Observer: Observations on the Implementation of the Agreement on Peace and Reconciliation in Mali, Resulting from the Algiers Process*, décembre 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wlre.pdf>, p. 1. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 2 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 2 ; Agence Anadolu, *Algiers Peace Agreement Rides Wave of Uncertainty in Mali*, 21 mai 2021, www.aa.com.tr/en/africa/alger-peace-agreement-rides-wave-of-uncertainty-in-mali/2249646; ICG, *Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On: An Uneasy Calm*, 24 juin 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-s-algiers-peace-agreement-five-years-uneasy-calm>.

⁹ Center for Strategic and International Studies (CSIS), *Why Mali Needs a New Peace Deal*, 15 avril 2020, www.csis.org/analysis/why-mali-needs-new-peace-deal. Voir également, Anadolu Agency, *Algiers Peace Agreement Rides Wave of Uncertainty in Mali*, 21 mai 2021, www.aa.com.tr/en/africa/alger-peace-agreement-rides-wave-of-uncertainty-in-mali/2249646.

¹⁰ ICG, *Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On: An Uneasy Calm*, 24 juin 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-s-algiers-peace-agreement-five-years-uneasy-calm>.

¹¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 29 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/situation-au-mali-rapport-du-secr-taire-g-n-ral-s2020952>, par. 4. Voir également, BBC, *Thousands of Protesters Call for Resignation of Mali President*, 19 juin 2020, www.bbc.com/news/world-africa-53117095.

¹² Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 29 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/situation-au-mali-rapport-du-secr-taire-g-n-ral-s2020952>, par. 4. Voir également, The New Humanitarian, *What's Behind the Mass Protests in Mali?*, 10 juillet 2020, www.thenewhumanitarian.org/news/2020/07/10/Mali-protests-Keita-Dicko.

juillet 2020,¹³ les manifestants réclamant la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta.¹⁴ Le 18 août 2020, un groupe de militaires et d'officiers militaires a pris le contrôle de Bamako, a arrêté le président et des hauts dignitaires du gouvernement et les a emmenés au camp militaire de Kati.¹⁵ Le président a démissionné le soir-même.¹⁶ Le lendemain, la formation du *Comité national pour le salut du peuple* (CNSP), dirigée par le colonel Assimi Goïta, a été annoncé¹⁷ et un gouvernement de transition formé le 5 octobre 2020.¹⁸

6. Le 24 mai 2021, après un remaniement ministériel par le gouvernement de transition qui a démis de leurs fonctions ministérielles deux membres du CNSP, les militaires ont arrêté le président et le Premier ministre de transition, qui ont démissionné deux jours plus tard.¹⁹ Le colonel Assimi Goïta est alors nommé président par intérim par la Cour suprême,²⁰ et il a ensuite nommé le chef du M5-RFP, Choguel Kokalla Maïga, au poste de Premier ministre.²¹ Des élections législatives et présidentielles étaient prévues le 27 février 2022,²² mais suite aux *Assises Nationales de la Refondation* en janvier 2022, le gouvernement de transition a proposé de prolonger la période de transition et de retarder l'élection de six mois à cinq ans.²³ En réponse, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a imposé des sanctions économiques, fermé les frontières et rappelé ses ambassadeurs pour des consultations.²⁴

Situation sécuritaire au Mali

7. La situation sécuritaire au Mali a continué de se détériorer à travers le pays et en particulier dans le nord et le centre du pays.²⁵ La violence qui touche le Mali comprend la violence intercommunautaire,

¹³ Des manifestations de grande ampleur ont notamment eu lieu le 19 juin 2020 et le 10 juillet 2020. Cette dernière a duré trois jours ; les affrontements entre manifestants et forces de sécurité à Bamako ont fait 14 morts parmi les civils, plus de 100 blessés, et plusieurs dirigeants du M5-RFP ont été arrêtés. Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 29 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/situation-au-mali-rapport-du-secr-taire-g-n-ral-s2020952>, par. 4-5. Lors des manifestations, les forces de sécurité et les forces de l'ordre ont parfois réagi avec force. Amnesty International a enregistré « l'usage excessif et meurtrier de la force par les forces de l'ordre » à Sikasso et Kayes, ainsi qu'au moins quatre personnes tuées lors du coup d'État d'août 2020. Amnesty International, *Killed, Wounded and Forgotten? Accountability for the Killings during Demonstrations and the Coup in Mali*, avril 2021, www.ecoi.net/en/file/local/2050065/AFR3737482021ENGLISH.PDF, p. 6.

¹⁴ Reuters, *Les manifestations au Mali reprennent alors que des milliers de personnes appellent le président à démissionner*, 11 août 2020, www.Reuters.com/article/us-mali-politics-idUSKCN2572IC; France24, *L'opposition malienne renouvelle ses appels à la démission du président Keïta*, 30 juillet 2020, www.france24.com/fr/20200730-mali-ibrahim-boubacar-keita-boubou-cisse-ecowas.

¹⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 29 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/situation-au-mali-rapport-du-secr-taire-g-n-ral-s2020952>, par. 9.

¹⁶ Al Jazeera, *Mali's Keita Resigns as President after Military Coup*, 19 août 2020, www.aljazeera.com/news/2020/8/19/malis-keita-resigns-as-president-after-military-coup; The Africa Report, *Mali: President Keita Resigns in TV Broadcast after his Arrest*, 19 août 2020, www.theafricareport.com/38179/mali-president-keita-resigns-in-tv-broadcast-after-his-arrest/; BBC, *Mali Coup: President Quits after Soldiers Mutiny*, 19 août 2020, www.bbc.com/news/world-africa-53830348.

¹⁷ Si le mouvement de contestation n'a pas directement provoqué le coup d'État, « le M5-RFP s'est félicité de l'éviction du président et s'est dit prêt à discuter avec le CNSP des modalités de mise en place d'une transition politique ». De plus, le M5-RFP a organisé un rassemblement de célébration le 21 août 2020. Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 29 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/situation-au-mali-rapport-du-secr-taire-g-n-ral-s2020952>, par. 10-11.

¹⁸ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 28 décembre 2020, S/2021/1281, <https://undocs.org/fr/S/2020/1281>, par. 3-9.

¹⁹ Al Jazeera, *What Next for Mali after Second Coup within a Year?*, 29 mai 2021, www.aljazeera.com/news/2021/5/29/what-next-after-malis-coup; The Conversation, *Inside Mali's Coup within a Coup*, 26 mai 2021, <https://theconversation.com/inside-malis-coup-within-a-coup-161621>.

²⁰ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 8.

²¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 3.

²² Ibid., par. 9. « Sous la pression régionale, Goïta a promis des élections en février 2022 auxquelles il ne sera pas candidat, mais des observateurs s'interrogent sur son engagement. » Congressional Research Service (CRS), *Crisis in Mali*, 14 July 2021, <https://sgp.fas.org/crs/row/IF10116.pdf>, p. 1.

²³ Al Jazeera, *Mali Opposition Rejects Election Delay in New Transition Plan*, 3 janvier 2022, www.aljazeera.com/news/2022/1/3/mali-opposition-rejects-election-delay-in-new-transition-plan; Al Jazeera, *Mali Proposes Five-Year Election Delay to West African Bloc*, 1er janvier 2022, www.aljazeera.com/news/2022/1/1/mali-proposes-five-year-election-delay-west-african-bloc-ecowas; Jeune Afrique, *Mali : les Assises de la refondation recommandent une prolongation de la transition*, 31 décembre 2021, www.jeuneafrique.com/1288219/politique/mali-les-assises-de-la-refondation-recommandent-une-prolongation-de-la-transition/.

²⁴ CEDEAO, Communiqué final : 4ème Sommet Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Mali, 9 janvier 2022, <https://reliefweb.int/report/mali/communiqu-e-final-4eme-sommet-extraordinaire-de-la-conference-des-chiefs-d-etat-et-de>; Reuters, *West African Nations Sever Links with Mali over Election Delay*, 10 January 2022, www.Reuters.com/world/africa/mali-eyes-elections-four-years-west-african-bloc-mulls-sanctions-2022-01-09/.

²⁵ ONU, *Mali Violence Threatens Country's Survival, Warns UN Human Rights Expert*, 6 août 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/08/1097272>. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 32-37.

la violence sporadique des groupes armés qui étaient parties à l'Accord de 2015, le banditisme et l'escalade du conflit causée par les groupes armés extrémistes islamistes.²⁶

8. Entre le 1er avril et le 30 juin 2021, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a recensé 527 civils tués, blessés ou enlevés/disparus, soit une augmentation de 25 % par rapport au premier trimestre 2021.²⁷ Alors que la violence a été documentée à Douentza, Djenné, Bandiagara, Niono, Mopti, Ségou, Koro, Gao et Ansongo, la MINUSMA a également fait remarquer que l'absence de documentation dans certains cercles, comme Youwarou et Tenenkou, est probablement due au fait que le gouvernement et la MINUSMA n'ont pas accès à ces zones car elles sont sous le contrôle de groupes extrémistes islamistes.²⁸ Entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2022, l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) a répertorié 2 003 incidents du type batailles, violences contre des civils ou explosions/violences à distance, causant plus de 4 700 morts et affectant l'ensemble du Mali.²⁹
9. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a noté que la période avril-juin 2021 a connu une « forte augmentation » par rapport à la période janvier-mars 2021 en ce qui concerne le nombre d'enlèvements, commis « en grande partie par des groupes armés communautaires et des milices du centre du Mali, notamment la milice Da Na Ambassagou, ainsi que par des groupes armés tels que JNIM ». ³⁰ Les attaques en cours dans le centre du Mali fragilisent encore davantage les communautés et affectent négativement leur accès aux moyens de subsistance, aux services et à l'aide humanitaire.³¹
10. Les forces françaises restent présentes au Mali mais ont été réorganisées, laissant leurs postes les plus septentrionaux.³² En juin 2021, exprimant sa préoccupation face à la « détérioration continue de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali », le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2022.³³
11. Fin décembre 2014, cinq États de la région du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, (souvent désignés dans ce contexte comme le G5 Sahel), ont mis en place un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de

²⁶ Au cours des six premiers mois de 2021, « des éléments terroristes auraient tué 82 personnes, tandis que des groupes armés signataires et non signataires de l'Accord d'Alger, dont la Plateforme des milices du Nord (la Plateforme) et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), seraient responsables d'au moins 18 décès. Département d'État des États-Unis, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecoi.net/en/document/2048168.html. Voir également, Conseil de Sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 49-50 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_299_f.pdf Rapport du Secrétaire général, 26 mars 2021, S/2021/299, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_299_f.pdf, par. 51 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/46/68>, par. 33.

²⁷ « Entre avril et juin, au moins 527 civils ont été tués, blessés ou enlevés/disparus, soit une augmentation globale de plus de 25 % par rapport au premier trimestre (421). » En outre : « Au cours du deuxième trimestre, les groupes tels que JNIM et autres groupes similaires ont amélioré le plus d'actes de violence à l'encontre des civils. Selon les informations fournies par la DDHP, ils ont été responsables de 54 % des personnes tuées, blessées et enlevées. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 7.

²⁸ « L'absence de violence physique contre les civils dans certains cercles du centre du Mali, en particulier ceux de Youwarou et Tenenkou, tient au fait qu'ils sont soit sous le joug du JNIM ou ont signé des accords locaux dits de « non- agression ou réconciliation » avec les représentants de ce même groupe. En raison de contraintes diverses, les autorités maliennes et la MINUSMA n'ont pas pu avoir à ces zones depuis des mois. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 9. Voir également, Cluster Protection, *Mali : Cartographie des violations de protection (octobre 2021)*, 2 novembre 2021, www.ecoi.net/en/file/local/2063560/mali-incidents_protection_rapport_octobre_2021.pdf.

²⁹ Ces données sont disponibles à l'exportation sur leur site Web. Ils ont enregistré des incidents à Bamako (10), Gao (361), Kayes (30), Kidal (80), Koulikoro (34), Menaka (91), Mopti (924), Ségou (243), Sikasso (61) et Tombouctou (169). ACLED, *Data Export Tool*, consulté le 11 janvier 2022, <https://acleddata.com/data-export-tool/>.

³⁰ « Au cours des six premiers mois de 2021, la MINUSMA a enregistré au moins 328 enlèvements (307 hommes, 11 garçons, neuf femmes et une fille), soit bien plus que les 187 cas recensés en 2020 et une multiplication par quatre des enlèvements en 2019. » HCDH, *Mali : l'impunité généralisée constitue un risque grave pour la protection des civils*, estime Michelle Bachelet, 29 juin 2021, <https://news.un.org/fr/story/2021/06/1099232>. Voir également, Institute for Security Studies, *Abductions: The Hidden Face of Mali's Crisis*, 8 septembre 2021, <https://issafrica.org/iss-today/abductions-the-hidden-face-of-malis-crisis>.

³¹ UNICEF, *Mali Humanitarian Situation Report No. 8*, 29 septembre 2021, www.unicef.org/media/107841/file/Mali%20Humanitarian%20Situation%20Report,%20August%202021.pdf, p. 2.

³² France 24, *France Hits Back at Claim It Is 'Abandoning' Mali by Withdrawing Troops*, 28 septembre 2021, www.france24.com/en/africa/20210928-france-hits-back-at-claim-it-is-abandoning-mali.

³³ Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 2584 (2021)*, 29 juin 2021, S/RES/2584 (2021), [https://undocs.org/fr/S/RES/2584\(2021\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2584(2021)), par. 17.

développement et de sécurité.³⁴ En juillet 2017, les chefs d'État du G5 Sahel ont officialisé à Bamako le lancement d'une force transfrontalière conjointe pour mutualiser leurs efforts dans la lutte contre les menaces sécuritaires au Sahel.³⁵ La première opération de cette force transfrontalière conjointe a eu lieu en novembre 2017 impliquant les armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger.³⁶ Avec le soutien de la MINUSMA, la force conjointe continue de jouer « un rôle essentiel » pour répondre à la situation sécuritaire de plus en plus fragile.³⁷

Violence communautaire et groupes d'autodéfense

12. Alors que les groupes ethniques dogon et peul (également appelé « Foulani » en anglais)³⁸ se disputaient traditionnellement l'accès à la terre,³⁹ depuis 2016, la formation de milices d'autodéfense et l'association des Peuls avec les jihadistes avaient entraîné une recrudescence des violences communautaires et des attaques de représailles,⁴⁰ dont plusieurs massacres de civils.⁴¹ Les violences communautaires dans le centre du Mali ont de multiples causes et facteurs aggravants, notamment des conflits fonciers aggravés par les effets du changement climatique ;⁴² tensions ethniques ; exclusion politique et déclin économique ; la violence des groupes extrémistes islamistes ; et le vide

³⁴ Convention portant création du G5 Sahel, 19 décembre 2014, www.ohchr.org/Documents/Countries/Africa/Convention_creation_G5_Sahel.pdf.
³⁵ Secrétariat du G5 Sahel Permanent, *Résolution n° 00-01/2017 relative à la création d'une force conjointe du G5 Sahel*, 28 avril 2017, www.g5sahel.org/wp-content/uploads/2017/04/images_Docs_Resolutions_force_conjointe_05_02_20171.pdf. Malgré la création de cette force, la violence a continué d'augmenter dans toute la région. Entre janvier et novembre 2021, « des groupes islamistes armés ont tué plus de 800 civils lors d'attaques au Burkina Faso, au Mali et au Niger. HRW, *Sahel: Top UN Rights Official Visits Burkina Faso, Niger*, 1er décembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2064722.html.

³⁶ Reuters, *G5 Sahel Launches Military Operation in African Scrublands*, 2 novembre 2017, www.reuters.com/article/us-africa-security/g5-sahel-launches-military-operation-in-african-scrublands-idUSKBN1D21VS.

³⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, *Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel : Rapport du Secrétaire général*, 2 novembre 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Force%20conjointe%20du%20Groupe%20de%20cinq%20pays%20du%20Sahel%20-%20Rapport%20du%20Secr%C3%A9taire%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20%28S-2020-1074%29.pdf>, par. 52.

³⁸ La plupart des violences communautaires ont eu lieu dans la zone au sud-est de la ville de Mopti, y compris dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara et Douentza (près de 60 % des morts liées au conflit sont survenues dans cette zone en 2019). Alors que d'autres groupes ethniques vivent à Mopti, tels que les Bozo et les Bambara, les principaux conflits et violences ont été entre, ou perpétrés par, des milices affiliées aux Dogons, des groupes d'autodéfense peuls et des groupes extrémistes islamistes. Voir ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, pp. 1, 3-6, 10. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 25.

³⁹ Ces tensions peuvent être attribuées à des causes historiques, des politiques de développement qui se concentrent sur l'agriculture plutôt que sur le pastoralisme, les effets du changement climatique et l'approfondissement des fractures économiques. ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, pp. 5-9. Voir également, Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCORD), *Changement climatique et conflit violent au Mali*, 10 juin 2021, www.accord.org.za/analysis/climate-change-and-violent-conflict-in-mali/; Comité international de la Croix-Rouge (CICR), *Une ligne de front invisible du Mali : Le changement climatique en zone de conflit au Mali*, 18 février 2021, <https://www.icrc.org/fr/document/au-mali-le-changement-climatique-est-une-ligne-de-front-invisible>.

⁴⁰ « [L]es violences intercommunautaires ont fait plus de 350 morts parmi les civils à la suite de 98 attaques distinctes au cours des six premiers mois de l'année [2020]. Les données ont en outre révélé que les groupes d'autodéfense peuls étaient responsables de 81 attaques qui ont entraîné la mort d'au moins 250 Dogons, tandis que les groupes d'autodéfense dogon et dozo étaient responsables de 17 attaques ayant entraîné la mort de près de 100 Peuls. Département d'État des États-Unis, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecoi.net/en/document/2048168.html. En plus des cycles de violence qui voient les milices d'une communauté mener des attaques en représailles aux attaques contre elles par d'autres communautés, les Dogon ont exercé des représailles contre les communautés peules pour des attaques menées par des islamistes extrémistes. Notamment, cela a également étendu le conflit car les personnes déplacées dans la région fomentent la division dans leurs communautés d'accueil. « En représailles aux attaques jihadistes contre des membres de la communauté dogon, les miliciens de Dana Ambassagou s'en prennent aux civils peul qu'ils accusent de soutenir et de protéger les jihadistes, dont la majorité sont d'ethnie peul ». ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 3, voir également p. 4.

⁴¹ « Les communautés agricoles bambara et dogon et les communautés pastorales peuls ont longtemps eu des différends sur l'accès à l'eau et à la terre, bien qu'ils aient généralement été résolus sans effusion de sang. Depuis 2015, cependant, le nombre d'incidents communautaires meurtriers, mis en évidence par les efforts du gouvernement malien pour lutter contre la violence accrue des groupes armés islamistes, n'a cessé d'augmenter. En 2018, cette violence a atteint des niveaux alarmants. » Human Rights Watch (HRW), « *Avant, nous étions des frères* » : *Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali*, 7 décembre 2018, <https://www.hrw.org/fr/report/2018/12/07/avant-nous-etions-des-freres/exactions-commises-par-des-groupes-dautodefense-dans>. Une attaque en mars 2019 par des combattants dogons contre un village peul a fait 150 morts civils, et 35 personnes supplémentaires ont trouvé la mort dans une autre attaque contre le même village près d'un an plus tard. HRW, *Mali : L'armée et l'ONU n'ont pas empêché un massacre*, 18 mars 2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/03/18/mali-larmee-et-lonu-nont-pas-empêche-un-massacre>. Voir également, ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/293-enrayer-la-communautarisation-de-la-violence-au-centre-du-mali>.

⁴² Institut norvégien des affaires internationales et Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), *Climate, Peace and Security Fact Sheet: Mali*, mai 2021, https://sipri.org/sites/default/files/210526%20Final%20Mali%20Climate%20Peace%20Security%20Fact%20Sheet_EN.pdf. Voir également, SIPRI, *Climate-related Security Risks and Peacebuilding in Mali*, 20 avril 2021, www.sipri.org/sites/default/files/2021-04/sipripp60.pdf, pp. 20-21; Al Jazeera, *Mali Needs Climate Solutions, Not More Troops*, 31 mars 2021, www.aljazeera.com/opinions/2021/3/31/mali-needs-climate-solutions-not-more-troops.

des services, de l'influence et de l'autorité de l'État.⁴³

13. Le centre du pays continue de subir d'importantes violences communautaires et de la part des milices communautaires, notamment dans les régions de Mopti et de Ségou.⁴⁴ Le 14 février 2020, une milice dogon a attaqué le village d'Ogossagou et tué 35 villageois peuls.⁴⁵ En mars 2019, plus de 160 personnes avaient été tuées dans le même village par des chasseurs dogons ; Dana Ambassagou (« les chasseurs qui s'en remettent à Dieu »), la principale milice d'autodéfense dogon, a été accusée d'avoir perpétré l'attaque, mais a nié toute responsabilité.⁴⁶ En juillet 2021, le chef des Dana Ambassagou a annoncé que « tous les résidents peuls des zones sous son contrôle doivent déclarer leur présence aux dozos [chasseurs dogons] sous peine d'être présumés jihadistes et tués en conséquence ».⁴⁷
14. Les Peuls ont parfois formé leurs propres groupes locaux d'autodéfense, avec le soutien de groupes extrémistes islamistes ; ces groupes ont également attaqué des villages dogons et se sont battus avec des groupes extrémistes islamistes.⁴⁸ Les cessez-le-feu locaux, bien que parfois efficaces pour réduire temporairement la violence communautaire, ont également été utilisés par des groupes armés et des milices comme outils de contrôle, et ont rarement eu des effets à long terme.⁴⁹

⁴³ ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/293-enrayer-la-communautarisation-de-la-violence-au-centre-du-mali> pp. 3-10. Voir également, T.A. Benjaminsen et B. Ba, *Fulani-Dogon Killings in Mali: Farmer-Herder Conflicts as Insurgency and Counterinsurgency*, 14(1) *African Security* (2021) 4-26, www.tandfonline.com/doi/epub/10.1080/19392206.2021.1925035.

⁴⁴ « Le centre du Mali a aussi continué d'enregistrer des violences locales impliquant des milices et des groupes d'autodéfense à base communautaire Peul, Dogon et Bambara, déchirant davantage le tissu social. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/file/local/2059320/note_trimestrielle_avril-juin_2021-30_aout_2021.pdf, par. 3, voir également par. 11. « L'escalade de la violence par des groupes militants et des milices ethniques dans le centre du Mali a continué d'entraver la mise en œuvre de l'Accord. [...] La milice malienne Dogon Dan Na Ambassagou a continué d'intensifier ses attaques contre les civils, y compris contre les membres des communautés dogon impliquées dans les dialogues intercommunautaires. » Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali*, 6 août 2021, S/2021/714, https://lefaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, par. 29, 31.

⁴⁵ « Au terme de cette mission d'enquête, la MINUSMA est en mesure de conclure que le 14 février 2020 vers 5h du matin, plusieurs dizaines d'individus, dont certains identifiés comme des chasseurs traditionnels, appuyés par des hommes en tenue militaire et des membres présumés de la communauté dogon, ont conduit une attaque vraisemblablement planifiée et ciblant la partie du village d'Ogossagou habitée par les membres de la communauté peule. Les assaillants, munis de fusils automatiques, de fusils traditionnels de chasse et de machettes, ont exécuté au moins 35 personnes toutes membres de la communauté peule, dont une (1) femme, trois (3) garçons, et deux (2) filles, et blessé au moins trois (3) autres. À ce jour, au moins 19 personnes dont cinq (5) enfants sont toujours portées disparues depuis l'attaque. » MINUSMA, *Conclusions de la mission d'enquête spéciale sur les graves atteintes aux droits de l'homme commises à Ogossagou le 14 février 2020*, 18 mars 2020, <https://minusma.unmissions.org/conclusions-de-la-mission-d%E2%80%99enqu%C3%AAt-sp%C3%A9ciale-sur-les-graves-atteintes-aux-droits-de-l%E2%80%99homme-commis>.

⁴⁶ HRW, *Mali : À quand la justice pour le massacre d'Ogossagou ?*, 22 mars 2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/03/22/mali-quand-la-justice-pour-le-massacre-dogossagou>; ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 1, 14.

⁴⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844> *Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 43. De plus, au premier trimestre 2021, la MINUSMA a enregistré des attaques de Dana Ambassagou contre des civils dogons qui avaient participé à des accords de paix avec les Peuls et étaient donc considérés comme des traîtres. MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme au Mali : 1er janvier – 31 mars*, mai 2021, www.ecoi.net/en/document/2053131.html, par. 43. « L'ONU et d'autres ont également signalé des abus des Dozos à Ségou depuis fin 2020, notamment l'enlèvement de nombreux villageois contre rançon, le meurtre de dirigeants communautaires qui refusent de rejoindre leurs rangs et le viol collectif présumé d'une femme. » HRW, *Civilians in Mali's Ségou Region at Risk*, 1er novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063555.html.

⁴⁸ « Ces groupes armés peul sont aussi souvent considérés comme responsables de plusieurs attaques visant des civils dogon. Leur montée en puissance, à partir de 2019, a coïncidé avec une augmentation substantielle des attaques de grande ampleur ciblant des villages dogon. En d'autres termes, les groupes armés non jihadistes recrutant parmi les populations peul sont moins structurés et constituent une force moins importante que les jihadistes ou Dana Ambassagou. » ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 15. Du 1er janvier au 31 mars 2021 : « Les milices et groupes armés peuls ont mené sept attaques ayant occasionné 18 morts tandis que les groupes armés dogons ont perpétré six attaques qui ont conduit au meurtre de six civils. [...] À titre illustratif, sept hommes, ont été tués par des éléments armés peuls, le 26 janvier 2021 au cours de l'attaque du village dogon Tinteri dans la région de Bandiagara. MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme au Mali : 1er janvier – 31 mars*, mai 2021, www.ecoi.net/en/document/2053131.html, par. 39, 42.

⁴⁹ Par exemple, un accord de paix négocié par un groupe islamiste extrémiste à Koro comprenait des conditions telles que « expulser Dan An Ambassagou ; une interdiction des armes ; l'introduction de lois et d'impôts sur la famille fondés sur la charia ; une interdiction de tout contact avec l'État et l'armée maliens ; et le respect des accords coutumiers régissant l'utilisation des terres et des ressources. » Institut danois d'études internationales, *When Jihadists Broker Peace*, 20 janvier 2021, www.diiis.dk/en/research/when-jihadists-broker-peace. Voir également, ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM* (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le JNIM), 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, p. 13; HCDH, *Mali : Senior UN Official Calls for Holistic Approach to Tackle Security and Human Rights Crisis*, 9 novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063740.html. « Par

15. Dans la région de Kayes, la violence communautaire liée à l'esclavage fondé sur l'ascendance a connu une « augmentation spectaculaire » en 2021.⁵⁰ Entre le 1er janvier 2021 et le 29 octobre 2021, 77 personnes ont été blessées et une personne a été tuée lors d'attaques violentes contre des personnes considérées comme des « esclaves » par certaines communautés de Kayes en raison de leur filiation.⁵¹ Le 28 septembre 2021, un groupe de personnes de cette caste célébrait la fête de l'indépendance du Mali lorsqu'un groupe a brutalement attaqué leur rassemblement, les a attachés pieds et poings liés et les a publiquement humiliés.⁵²

Groupes extrémistes islamistes

16. Dans le centre et le nord du Mali, des groupes extrémistes islamistes continuent d'opérer et de contrôler

conséquent, même lorsqu'elles débouchent effectivement sur un cessez-le-feu, [les accalmies] peinent à avoir un effet durable. Enfin, la plupart des accords excluent les jihadistes ou ne les associent qu'indirectement. Les rares accords localisés, comme ceux de Baye et Ouenkoro, qui impliquent – quoiqu'indirectement – les jihadistes, semblent avoir permis de réduire la violence, au moins temporairement, contrairement aux accords qui les excluent. » ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 20. Dans le centre de Mopti, « [les groupes extrémistes islamistes] se sont posés en médiateurs entre les communautés peule et dogon pour saper l'influence de la milice à majorité ethnique dogon Dan Na Ambassagou et la présence des forces de l'État dans la région ». ACLED, *Sahel 2021: Communal Wars, Broken Ceasefires, and Shifting Frontlines*, 17 juin 2021, <https://acleddata.com/2021/06/17/sahel-2021-communal-wars-broken-ceasefires-and-shifting-frontlines/>. Voir également, MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 4 ; Reuters, *Where State Is Weak, Mali Militants Broker Talks between Rival Clans*, 28 août 2020, www.reuters.com/article/us-africa-islamists-mali-insight-idUSKBN25O0LA.

⁵⁰ ONU, *Rights Experts Condemn 'Dramatic Rise' in Attacks on So-Called Slaves in Mali*, 19 juillet 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/07/1096082>. Voir également, HCDH, *Mali : Il est grand temps de mettre fin à l'impunité des attaques barbares contre les « esclaves » – experts de l'ONU*, 29 octobre 2021, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27730&LangID=F>; *The Africa Report, Mali: 'There Is No Specific Law Criminalising Descent-Based Slavery'*, 18 octobre 2021, www.theafricareport.com/136835/mali-there-is-no-specific-law-criminalising-descent-based-slavery/; HCDH, *Mali : Des experts de l'ONU condamnent l'augmentation des attaques contre les « esclaves par ascendance » et déplorent l'inaction du gouvernement*, 19 juillet 2021, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27324&LangID=F>.

⁵¹ Kayes « a été le théâtre de [huit] attaques depuis janvier [2021], au cours desquelles une personne a été tuée, au moins 77 blessées et plus de 3 000 « esclaves » déplacés ». HCDH, *Mali : Il est grand temps de mettre fin à l'impunité des attaques barbares contre les « esclaves » – experts de l'ONU*, 29 octobre 2021, www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27730&LangID=F. « Deux fois plus de personnes – pour la plupart des soi-disant « esclaves par ascendance » – ont été blessées cette année [en juillet 2021] par rapport à 2020. » HCDH, *Mali : Des experts de l'ONU condamnent l'augmentation des attaques contre les « esclaves par ascendance » et déplorent l'inaction du gouvernement*, 19 juillet 2021, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27324&LangID=F>. Pour le deuxième trimestre 2021 : « Enfin, un autre type de violence impliquant des acteurs privés dits « pro-esclavagistes » a continué à être enregistré dans la région de Kayes. Au cours de la période considérée, au moins 51 personnes ont été blessées comme « esclaves » alors qu'elles tentaient de participer à des réunions publiques ou de se rendre au marché local. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 24. Voir également, *The Africa Report, Mali: 'There Is No Specific Law Criminalising Descent-Based Slavery'*, 18 octobre 2021, www.theafricareport.com/136835/mali-there-is-no-specific-law-criminalising-descent-based-slavery/.

⁵² France24, « *Les esclaves ne feront pas la fête dans notre village* » : des vidéos montrent la violence du système des castes au Mali, 14 octobre 2021, <https://observers.france24.com/fr/afrique/20211015-mali-systeme-caste-esclavage-kayes-souroubire-violences-videos>. À l'issue d'une « action de sensibilisation robuste » menée par l'ONU dans la région de Kayes, les auteurs de l'attaque ont été arrêtés le 1er novembre 2021 et demeurent en détention en date du 4 janvier 2022. Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 54.

le territoire.⁵³ Les groupes actifs au Mali comprennent le JNIM,⁵⁴ l'EIGS,⁵⁵ et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).⁵⁶ En 2020 et 2021, le JNIM et l'ISGS ont continué à s'attaquer, ainsi qu'à attaquer les forces de l'État, les forces internationales, les milices locales et les civils.⁵⁷ Au cours du deuxième trimestre 2021, les groupes extrémistes islamistes ont été responsables de 54 % des violences contre les civils documentées par la MINUSMA, notamment à Mopti, Gao, Ménaka, mais aussi dans la région sud de Sikasso.⁵⁸ Le JNIM aurait renforcé sa présence dans les régions méridionales de Ségou et Sikasso.⁵⁹ De même, le Département d'État américain a observé que les attaques de groupes extrémistes et d'éléments criminels continuaient de s'étendre au-delà des régions du nord vers les régions centrales de Mopti et Ségou et vers la région occidentale de Kayes.⁶⁰

17. Le 4 décembre 2021, des militants ont attaqué un bus civil, puis y ont mis le feu, tuant 31 personnes.⁶¹ Le 9 août 2021, des membres d'un groupe islamiste extrémiste ont attaqué trois villages du nord du Mali, tuant plus de 40 civils.⁶² En septembre 2021, des combattants islamistes extrémistes ont attaqué

⁵³ « Dans le centre et le nord du Mali, les actions des groupes tels que Jama'at nusrat al-Islam wal Muslimin (JNIM – GSIM, Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans), l'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS) et d'autres groupes similaires (ci-après JNIM et autres groupes similaires) se sont poursuivies. En particulier, l'emprise territoriale du JNIM s'est accentuée au centre du Mali, avec un glissement notable de leurs activités en direction de Ségou et Sikasso, le long de la frontière avec le Burkina Faso. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 3. « Dans les régions du nord, la situation est restée marquée par l'activité des groupes extrémistes violents, notamment le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara. » Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/46/68>, par. 8. « Un responsable de Ségou [dans le centre du Mali] a signalé que sur les sept zones administratives locales de la région, cinq étaient « occupées » par des combattants du JNIM qui ont chassé les enseignants et les agents de santé, et contribuent à l'insécurité alimentaire en attaquant et en tuant des agriculteurs et en assiégeant ainsi qu'en bloquant les villages. » HRW, *Civilians in Mali's Ségou Region at Risk*, 1er novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063555.html. Voir également, Département d'État des États-Unis, *Country Report on Terrorism 2020: Mali*, 16 décembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2065417.html. Pour une carte qui montre le territoire contrôlé ou contesté par le JNIM, sans référence aux autres groupes extrémistes islamistes, voir ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM* (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le JNIM), 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, p. 32.

⁵⁴ Le JNIM a été formé à partir de quatre autres groupes, et certains rapports font encore référence à des sous-organisations, telles que Katiba Macina ou Ansar Dine. Voir CSIS, *Examining Extremism: Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin*, 15 juillet 2021, www.csis.org/blogs/examining-extremism/examining-extremism-jamaat-nasr-al-islam-wal-muslimin. Le JNIM est la « plus grande force jihadiste du Sahel central ». En outre : « Depuis mars 2017, date de la formation du JNIM, ses attaques ont fait plus de 2 254 morts au Mali, soit près d'un quart de toutes les morts liées au conflit dans le pays (9 119) ». ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM* (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ou JNIM), 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, p. 3.

⁵⁵ L'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) est également désigné par son nom et son acronyme français. CSIS, *Examining Extremism: Islamic State in the Greater Sahara*, 22 juillet 2021, www.csis.org/blogs/examining-extremism/examining-extremism-islamic-state-greater-sahara. Le chef de l'EIGS a été tué par une frappe ciblée de drones français en septembre 2021. France24, *Les forces françaises ont tué Abou Walid Al-Sahraoui, chef de l'EI au Grand Sahara*, 16 septembre 2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210915-les-forces-fran%C3%A7aises-ont-neutralis%C3%A9-abou-walid-al-sahraoui-chef-de-l-ei-au-grand-sahara>. Voir également, Département d'État des États-Unis, *Country Report on Terrorism: ISIS-Greater Sahara*, 16 December 2021, www.ecoi.net/en/document/2065688.html.

⁵⁶ AQMI a été affaibli en 2020 lorsque son chef a été tué. Jamestown Foundation, *One Year After the Death of Abdelmalek Droukdel AQIM Falls into Obscurity*, 7 mai 2021, <https://jamestown.org/program/briefs-349/>; Middle East Institute, *The Last Emir?: AQIM's Decline in the Sahel*, 7 décembre 2020, www.mei.edu/publications/last-emir-aqims-decline-sahel.

⁵⁷ ACLED, *Sahel 2021: Communal Wars, Broken Ceasefires, and Shifting Frontlines*, 17 juin 2021, <https://acleddata.com/2021/06/17/sahel-2021-communal-wars-broken-ceasefires-and-shifting-frontlines/>.

⁵⁸ MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 13.

⁵⁹ MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 3. « Le JNIM a renforcé ses positions dans la région de Sikasso, où l'activité militante jihadiste a augmenté. » ACLED, *Sahel 2021: Communal Wars, Broken Ceasefires, and Shifting Frontlines*, 17 juin 2021, <https://acleddata.com/2021/06/17/sahel-2021-communal-wars-broken-ceasefires-and-shifting-frontlines/>. « [L]es tendances relevées au niveau des atteintes à la sécurité ont démontré un déplacement constant du centre vers le sud du pays, avec une augmentation notable des attaques par des individus armés non identifiés ou des membres de groupes extrémistes et violents à Koutiala, à San et à Sikasso, ainsi qu'une recrudescence des tensions intercommunautaires touchant particulièrement les communes de Diabali et de Dogofri dans le cercle de Niono (région de Ségou). Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 33.

⁶⁰ Département d'État des États-Unis, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecoi.net/en/document/2048168.html. Voir également, Al Jazeera, *Several Soldiers Killed in Central Mali Attack*, 6 octobre 2021, www.aljazeera.com/news/2021/10/6/several-soldiers-killed-in-central-mali-attack-2; Institute for Security Studies, *How Western Mali Could Become a Gold Mine for Terrorists*, 1er avril 2021, <https://issafrica.org/iss-today/how-western-mali-could-become-a-gold-mine-for-terrorists>. « Depuis octobre 2020 il y a une évolution du nombre d'incidents attribués aux GANE dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Il y a eu progressivement 25 incidents en 2019, puis 65 incidents en 2020 et 73 incidents en août 2021, montrant l'extension du conflit armé dans les localités du nord et du centre du pays. » OCHA, *Analyse de l'accès humanitaire au Mali*, 16 décembre 2021, www.ecoi.net/en/file/local/2065781/ml_i_rpt_humaccess_juillet-septembre_2021.pdf, p. 3.

⁶¹ BBC, *Mali: Dozens of Civilians Killed after Militants Attack Bus*, 4 décembre 2021, www.bbc.com/news/world-africa-59528860.

⁶² France24, *Mali : une cinquantaine de civils tués par des jihadistes présumés*, 9 août 2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210809-mali-une-quarantaine-de-civils-tu%C3%A9s-par-des-jihadistes-pr%C3%A9sum%C3%A9s>. L'ICG a rapporté plus tard que le nombre de morts atteignait

un avant-poste de l'armée, se sont battus avec des milices dogon et ont attaqué des civils dans un village de la région de Ségou.⁶³ En octobre, le JNIM a attaqué « un convoi minier escorté par la gendarmerie et les forces spéciales antiterroristes entre Sebaougou dans la région de Kayes et Kwala dans la région de Koulikoro, tuant plusieurs militaires, en blessant d'autres et laissant d'importants dégâts matériels ». ⁶⁴ Du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022, l'ACLED a enregistré des batailles, des violences contre des civils et des violences explosives/à distance par le JNIM et des groupes associés dans toutes les régions en dehors de Bamako.⁶⁵ L'EIGS a été comparativement moins actif en 2021 et principalement dans la région de Gao.⁶⁶

18. En octobre 2021, les groupes extrémistes islamistes restaient « la principale menace pour les civils » dans les régions de Gao et Tombouctou ; ont gagné du terrain à Ménaka, notamment en contrôlant les grands axes routiers ; et attaquaient activement les milices, les forces de la MINUSMA, les forces de sécurité et les civils dans les régions de Mopti et de Ségou.⁶⁷

Absence de l'État et de ses institutions

19. Partout au Mali, les responsables de l'État sont souvent incapables d'exercer leurs fonctions en raison de l'insécurité, qui paralyse les institutions de l'État et sape sa légitimité.⁶⁸ Dans certaines parties du nord et du centre du Mali, la présence de l'État est limitée, y compris les forces de sécurité et les services publics.⁶⁹ Dans les régions centrales, les institutions de l'État sont considérées comme inefficaces et les services de l'État comme inadéquats, ce qui augmente la dépendance vis-à-vis des autorités traditionnelles et communautaires.⁷⁰ Selon le secrétaire général de l'ONU, en octobre 2021, le « rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État dans le centre du Mali restait difficile ». ⁷¹

51 civils, principalement des femmes et des enfants. ICG, *Crisis Watch: Mali*, août 2021, www.crisisgroup.org/crisiswatch/september-alerts-and-august-trends-2021.

⁶³ ICG, *Crisis Watch: Mali*, septembre 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/CrisisWatch%20Print%20%20Crisis%20Group_15.pdf, p. 6.

⁶⁴ ACLED, *Regional Overview: Africa (25 septembre – 1er octobre 2021)*, 6 octobre 2021, www.ecoi.net/en/document/2061648.html.

⁶⁵ À savoir, Gao, Kayes, Kidal, Koulikoro, Ménaka, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou. L'ACLED a enregistré 538 incidents impliquant le JNIM. La majorité des attaques ont eu lieu à Mopti. ACLED, *Data Export Tool*, consulté le 11 janvier 2022, <https://acleddata.com/data-export-tool/>.

⁶⁶ L'ACLED a enregistré 65 incidents de batailles, de violences contre des civils et de violences/explosions à distance où l'EIGS était impliqué. Cependant, l'ACLED a également enregistré 152 incidents dont les acteurs n'ont pas pu être identifiés. ACLED, *Data Export Tool*, consulté le 11 janvier 2022, <https://acleddata.com/data-export-tool/>.

⁶⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 43-46, 56-57.

⁶⁸ « Au 30 avril, 18 administrateurs civils sur 131 (14 %) étaient physiquement présents sur leur lieu d'affectation dans les régions septentrionales, notamment celles de Gao, de Kidal, de Ménaka, de Taoudenni et de Tombouctou. Dans l'ensemble, 5 préfets sur 24 (20 %) et 9 sous-préfets sur 102 (9 %) étaient présents sur leur lieu d'affectation. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de la période précédente. L'absence de représentants de l'État dans les régions a créé un vide sécuritaire, les mouvements armés continuant d'y assurer seuls la sécurité, ce qui continue d'entraver le rétablissement de l'autorité de l'État. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 21. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 29. « De manière plus générale, la présence de l'Etat malien a toujours été insuffisante dans les zones rurales périphériques, y compris dans la zone exondée [une zone du bassin du fleuve Niger qui n'est pas submergée par les crues annuelles du fleuve]. Les services publics, tels que les écoles, les centres de santé et les tribunaux sont en quantité largement insuffisante par rapport aux besoins. En outre, les populations locales font peu confiance aux agents et institutions étatiques, qu'ils perçoivent comme prédateurs et corrompus. [...] Dans les régions rurales où l'Etat est, sinon absent, du moins apathique, différents groupes armés locaux étendent leurs prérogatives en matière de sécurité, de justice et même de fiscalité. ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 9.

⁶⁹ « Aujourd'hui, les acteurs étatiques restent absents d'une grande partie du nord – et, de plus en plus, du centre du Mali, qui est en dehors du champ d'application de l'accord. » CRS, *Crisis in Mali*, 14 juillet 2021, <https://sgp.fas.org/crs/row/IF10116.pdf>, p. 2. « En raison d'une faible présence physique dans les deux régions centrales, les institutions judiciaires étatiques n'exercent pas toutes leurs fonctions régaliennes, laissant l'initiative aux institutions traditionnelles et locales. » En outre : « [L]e recul de l'État dans certaines parties du nord et du centre du pays a créé un vide sécuritaire. » SIPRI, *The Challenges of Governance, Development and Security in the Central Regions of Mali*, mars 2020, www.sipri.org/sites/default/files/2020-04/sipriinsight2004.pdf, pp. 8, 14. Du 1er juin au 1er octobre 2021, des policiers ont été redéployés dans les régions du centre ; cependant, aucune « autorité judiciaire n'a été redéployée au centre en raison de l'insécurité persistante et du manque ou de la faiblesse des services administratifs de l'État dans les zones concernées ». Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 33.

⁷⁰ SIPRI, *The Challenges of Governance, Development and Security in the Central Regions of Mali*, mars 2020, www.sipri.org/sites/default/files/2020-04/sipriinsight2004.pdf, pp. 4, 6.

⁷¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 50. En novembre 2021, le HCDH a noté que l'insécurité croissante, une augmentation des déplacements et de nouvelles fermetures d'écoles se sont produites « dans un contexte de nouveau retrait de

20. De vastes zones sont contrôlées par des groupes extrémistes islamistes ou par des milices locales, qui instituent leurs propres formes de loi, d'ordre et d'autorité quasi étatique.⁷² Dans les zones contrôlées par des groupes extrémistes islamistes, les gens sont contraints de payer des impôts à ces groupes et d'adhérer à des interprétations strictes des principes, normes et valeurs islamiques, avec des sanctions sévères en cas de désobéissance.⁷³ Des groupes extrémistes islamistes ont forcé les femmes à porter le voile, interdit la vente de porc et d'alcool et fermé des écoles qui « enseignaient tout programme non basé sur l'islam, les remplaçant par des écoles coraniques enseignant une interprétation stricte de l'islam ».⁷⁴

Situation sur le plan des droits de l'homme

21. Selon le secrétaire général de l'ONU, en octobre 2021, la « situation des droits de l'homme [a] continué à se détériorer ».⁷⁵ Entre le 1er octobre 2021 et le 4 janvier 2022, la MINUSMA a enregistré 324 violations et atteintes aux droits de l'homme,⁷⁶ une diminution par rapport à la période de référence précédente (du 1er juin au 1er octobre 2021), où la MINUSMA avait enregistré une augmentation significative de 725 violations et atteintes des droits de l'homme, la plupart des violations étant perpétrées par des milices locales ou des groupes extrémistes islamistes.⁷⁷ L'impunité pour les

la présence et du contrôle des autorités de l'État dans [le nord et le centre du Mali] ». HCDH, *Mali: Senior UN Official Calls for Holistic Approach to Tackle Security and Human Rights Crisis*, 9 novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063740.html.

⁷² « Les violences intercommunautaires meurtrières persistent et les groupes extrémistes violents continuent d'exercer un contrôle de plus en plus large sur les communautés et à assurer des services dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'éducation en lieu et place de l'État. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 93, voir également par. 65. Voir également, ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM* (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ou JNIM), 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, pp. 7-10. « Dana Ambassagou finance ses activités en grande partie grâce aux taxes et rançons [...] et, sans doute, grâce aux pillages [...] ». Au-delà des missions de protection, le mouvement exerce une forme de gouvernance rudimentaire en assurant des formes de justice locale et parfois la distribution d'aide humanitaire. ICG, *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali*, 9 novembre 2020, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/293-communautarisation-au-mali.pdf>, p. 13.

⁷³ « Se substituant aux autorités locales, les éléments armés de ces groupes ont forcé les habitants à payer un impôt sur le bétail, les commerces et les écoles (la zakat). Ils ont aussi imposé aux femmes et aux filles de porter le voile, au risque d'être flagellées en cas de refus ou leur ont interdit de participer à tout programme à vocation informative. » MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et appliquées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Mali : 1er avril – 30 juin 2021*, août 2021, www.ecoi.net/en/document/2059320.html, par. 19. La MINUSMA a noté dans son rapport du premier trimestre 2021 que des groupes extrémistes islamistes ont forcé les écoles de Tombouctou à enseigner l'arabe et à séparer les garçons et les filles dans les salles de classe. MINUSMA, *Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali : 1er janvier – 30 mars*, mai 2021, www.ecoi.net/en/document/2053131.html, par. 27. « Les taxes illégales exigées par les extrémistes, qui imposent en outre leur propre interprétation de la charia (parfois par des moyens coercitifs tels que les enlèvements), sont monnaie courante, en particulier dans les régions de Douentza, de Gao et de Ménaka ainsi que dans les zones contiguës dans le sud de la région de Tombouctou. Les extrémistes continuent également de multiplier les opérations dans le sud du pays, dans les régions de San et de Sikasso. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 43. Voir également, ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM* (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le JNIM), 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, p. 7 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 56.

⁷⁴ ICG, *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM*, 10 décembre 2021, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-cr-er-les-conditions-du-dialogue-avec-la-coalition-jihadiste-du-gsim-rapport>, p. 7 ; Département d'État américain, *Report on International Religious Freedom: Mali*, 12 mai 2021, www.ecoi.net/en/document/2051660.html.

⁷⁵ « L'augmentation du nombre de meurtres, d'enlèvements, d'atteintes commises contre des enfants et de violences sexuelles liées au conflit est particulièrement préoccupante, tout comme le sont les informations faisant état de cas d'esclavage. Il est aussi arrivé que des opérations antiterroristes ou militaires menées par les forces nationales ou régionales aient des répercussions négatives sur les droits humains. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 61. Voir également, Département d'État des États-Unis, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecoi.net/en/document/2048168.html.

⁷⁶ « La situation des droits humains est restée préoccupante dans le pays, notamment dans les régions qui étaient les moins touchées par la violence. [...] [les violations et atteintes comprenaient] 16 exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 84 autres meurtres, 94 cas de blessures, 60 enlèvements ou disparitions forcées, 1 acte de torture ou de mauvais traitements et des arrestations illégales et des détentions, en particulier 69 cas de détention prolongée et de violation des garanties d'une procédure régulière dans des affaires de terrorisme, ainsi que des cas de menace de mort et d'intimidation, d'imposition de siège à des populations civiles, de destruction et de pillage de biens civils, de razzias de bétail ainsi que de déplacement forcé. Le centre du Mali est resté l'épicentre de la violence. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 47-49.

⁷⁷ « À cet égard, la MINUSMA a recensé [...] 17 exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 198 autres meurtres, 176 cas de blessures, 210 enlèvements ou disparitions forcées ou involontaires, 5 actes de torture ou de mauvais traitements, 119 arrestations ou détentions illégales (y compris des cas de détention notablement prolongée et de violation des garanties d'une procédure régulière dans des affaires de terrorisme), outre les cas de menace de mort et d'intimidation, de destruction et de pillage de biens civils ainsi que de déplacement forcé. La plupart de ces violations et atteintes ont été commises dans le centre du pays (Bandiagara : 105 cas ; Douentza : 82 cas ; Mopti : 68 cas ; Ségou 89 cas). D'autres ont également été constatées dans les régions de Bougouni (20 cas), Gao (121 cas), Kayes (42 cas), Kidal (3 cas), Koulikoro (6 cas), Koutiala (3 cas),

violations des droits de l'homme reste la norme,⁷⁸ et est exacerbée par la faible présence de l'État dans le nord et le centre du Mali.⁷⁹ La Commission d'enquête internationale pour le Mali, qui a rendu son rapport final en décembre 2020, a noté que malgré de nombreux appels à mettre fin à l'impunité, « les auteurs de la grande majorité des atrocités commises au Mali depuis le début du conflit restent impunis et continuent de jouir d'une impunité totale ».⁸⁰

22. Le conflit en cours a eu des effets dévastateurs sur les enfants ; des enfants ont été recrutés et utilisés au combat, tués, soumis à des violences basées sur le genre (VBG), enlevés, soumis au travail forcé, victimes de la traite et autrement lésés par le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'aide humanitaire.⁸¹ L'ONU a enregistré 809 atteintes graves contre 535 enfants en 2020.⁸² De plus, au moins 6 000 garçons, dont des enfants de moins de 10 ans, travaillent dans les mines d'or de la province de Gao, « dans des conditions environnementales et de travail déplorables, où ils sont vulnérables à l'exploitation économique, au trafic et à l'asservissement par les groupes armés ».⁸³ Certains enfants sont victimes de traite du Burkina Faso et du Niger vers les mines, où ils doivent rembourser une tierce personne pour leur transport et leur nourriture.⁸⁴ La pandémie de COVID-19, le

Ménaka (31 cas), Nara (2 cas), Sikasso (1 cas) et Tombouctou (28 cas), ainsi qu'à Bamako (124 cas). Elles ont été commises par les forces nationales (36 cas), les forces régionales (4 cas), les groupes armés qui ont signé l'accord et le respectent (6 cas), les groupes armés et milices communautaires (171 cas) et les groupes extrémistes (389 cas).» Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* :

<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>Rapport du Secrétaire général, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 62. Voir également, OHCHR, *Mali : Senior UN Official Calls for Holistic Approach to Tackle Security and Human Rights Crisis*, 9 novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063740.html.

⁷⁸ France24, *Mali : l'ONU déplore « l'impunité généralisée » des violations des droits humains*, 29 juin 2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210629-mali-l-onu-d%C3%A9ploie-l-impunit%C3%A9-g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9e-des-violations-des-droits-humains>; Département d'État américain, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecoi.net/en/document/2048168.html; HRW, *Mali : À quand la justice pour le massacre d'Ogossagou ?*, 22 mars 2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/03/22/mali-quand-la-justice-pour-le-massacre-dogossagou>; Assemblée générale des Nations Unies, *Situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, www.ecoi.net/en/file/local/2046480/A_HRC_46_68_E.pdf, par. 17-31.

⁷⁹ « L'Expert indépendant reconnaît les contraintes auxquelles fait face le Mali et qui peuvent contribuer à ce climat d'impunité. En effet, le système judiciaire est minimalement fonctionnel dans certaines régions du centre et du nord, à cause notamment de l'insécurité, qui nuit au déploiement des autorités judiciaires et au fonctionnement régulier des cours et des tribunaux. » Toutefois, l'Expert indépendant a également noté que des procès avaient eu lieu dans le centre du Mali, ce qui n'était donc pas une excuse pour une impunité persistante. Assemblée générale des Nations Unies, *Situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/46/68>, par. 26.

⁸⁰ La Commission a fait valoir que les efforts visant à mettre fin à l'impunité pourraient aider à freiner les cycles de violence de représailles et sont en effet une « condition préalable à une paix durable et à la résolution des causes profondes du conflit malien ». En outre : « Il ressort également des enquêtes de la Commission que le phénomène d'impunité qui persiste au Mali est aussi l'un des facteurs qui alimentent les graves violences entre les communautés que connaît la partie centrale du Mali depuis 2015 et qui se sont considérablement aggravées à partir de 2018. De l'avis de la Commission, si les violences, encore sporadiques, documentées par elle, entre les communautés peules, dogons et bambaras en 2016 et 2017, avaient fait l'objet d'un traitement judiciaire sérieux et crédible de la part des autorités judiciaires au moment des faits, cela aurait contribué à limiter la multiplication des groupes d'autodéfense et à endiguer la spirale de la violence entre les communautés. » Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 17 décembre 2020, adressée au président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*, 29 janvier 2021, S/2020/1332, <https://undocs.org/S/2020/1332>, par. 1043.

⁸¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 51 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 69-70 ; Département américain du travail, *2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor: Mali*, 29 septembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2061942.html; Conseil de sécurité de l'ONU, *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général*, 6 mai 2021, S/2021/437, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/FR_1.pdf, par. 106-114 ; Assemblée générale des Nations Unies, *Situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, <https://docplayer.fr/210639839-A-hrc-46-68-assemblee-generale-nations-unies-situation-des-droits-de-l-homme-au-mali.html>, par. 55-56. « Les enfants sont affectés par la crise. Ils figurent parmi les premières victimes avec des atteintes graves et répétées à leurs droits ainsi qu'une dégradation de leur état physique, émotionnel et psychologique. » Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 22.

⁸² Le nombre total comprend 394 garçons, 135 filles et 6 enfants de sexe inconnu. Conseil de sécurité de l'ONU, *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général*, 6 mai 2021, S/2021/437, https://www.ecoi.net/en/file/local/2058874/A_75_873_E.pdf, par. 106.

⁸³ Ce nombre a été rapporté en juillet 2020. Cependant, le groupe d'experts a noté que le nombre de travailleurs avait doublé de manière générale en février 2021, de sorte que le nombre d'enfants pourrait en fait être plus élevé. Une visite en janvier 2021 a révélé que des enfants de moins de 10 ans travaillaient dans les mines. Les sites miniers sont souvent contrôlés par des groupes et factions armés, les forces de sécurité maliennes n'y ayant que peu ou pas d'accès. Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali*, 6 août 2021, S/2021/714, https://lefaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, pp. 3-4, voir également par. 140-145. Voir également, Département américain du travail, *2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor: Mali*, 29 septembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2061942.html.

⁸⁴ « Selon des sources crédibles, certains enfants, en particulier ceux qui arrivent du Burkina Faso et du Niger, travaillent à crédit pour rembourser à une tierce personne leurs frais de transport et de nourriture, et certains travaillent sans être rémunérés pendant des jours ou durant toute la période de leur présence sur les sites. Les enfants sont également sollicités pour de menus travaux par les éléments des groupes armés qui sécurisent les sites. La présence d'éléments de l'EIGS et du JNIM les expose aux risques de recrutement par ces groupes. » Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité et renouvelé par la résolution 2541 (2020)*

conflit en cours et la grave situation humanitaire ont « entraîné une augmentation de la traite des enfants, du travail forcé et du recrutement forcé par des groupes armés au Mali ». ⁸⁵ Des groupes armés ont attaqué des écoles, enlevé et tué du personnel éducatif et utilisé des écoles à des fins militaires, affectant l'accès des enfants à l'éducation. ⁸⁶

23. La violence basée sur le genre est omniprésente. ⁸⁷ L'ONU a enregistré 1 300 cas de VBG dans la seule région de Mopti entre avril et septembre 2021. ⁸⁸ De nombreux incidents ne sont probablement pas signalés en raison de « la mobilité limitée des femmes et des filles dans les zones reculées, de la stigmatisation sociale et de la peur de représailles des victimes ». ⁸⁹ Entre janvier et décembre 2020, 6 605 cas de VBG ont été signalés via le système de suivi des informations. ⁹⁰ La crise humanitaire, ainsi que le conflit en cours, continuent de rendre les femmes et les filles plus vulnérables à la VBG. ⁹¹
24. Les forces de sécurité ont été accusées d'atteintes aux droits humains, notamment d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et de traitements inhumains de détenus, notamment lors d'opérations antiterroristes dans la région de Mopti. ⁹² Les forces de sécurité de l'État ont tué plus de civils que les groupes extrémistes islamistes en 2020. ⁹³ Au cours des six premiers mois de 2021, la MINUSMA a enregistré 213 atteintes aux droits de l'homme par des acteurs étatiques, soit près de

concernant le Mali, 6 août 2021, S/2021/714, https://lefaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, par. 144.

⁸⁵ Assemblée générale des Nations Unies, *Situation des droits de l'homme au Mali*, 3 février 2021, A/HRC/46/68, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/46/68>, par. 56. « Au cours de la période considérée, il y a eu une augmentation de la traite, du travail forcé et du recrutement forcé d'enfants par des groupes armés non étatiques au Mali en raison de l'insécurité et de la pandémie de COVID-19. » Département américain du travail, *2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor: Mali*, 29 septembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2061942.html.

⁸⁶ HRW, *Les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles se multiplient dans le Sahel africain*, 8 septembre 2020, <https://www.hrw.org/news/2020/09/08/les-attaques-contre-les-eleves-les-enseignants-et-les-ecoles-se-multiplient-dans-le>. Il y a eu une « tendance à la hausse des fermetures d'écoles de 1 344 en janvier 2021 à 1 595 écoles en juin, affectant quelque 478 500 élèves ». HCDH, *Mali: Senior UN Official Calls for Holistic Approach to Tackle Security and Human Rights Crisis*, 9 novembre 2021, www.ecoi.net/en/document/2063740.html.

Conseil de Sécurité de l'ONU, Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali, 6 août 2021, S/2021/714, https://lefaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, p. 3. 122.

⁸⁸ « Au cours des six derniers mois, quelque 1 300 cas de violence fondée sur le genre, dont 186 cas de viol, ont été enregistrés dans les régions du centre. La région de Mopti est la plus touchée par ce phénomène. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844> Rapport du Secrétaire général, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 60.

Conseil de Sécurité de l'ONU, Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 2374 (2017) et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali, 6 août 2021, S/2021/714, https://lefaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_avec_compression.pdf, p. 3. 122. « Le nombre de cas a explosé à la suite du coup d'État du 18 août, alors même que ces crimes ne sont pas systématiquement signalés, en raison de la stigmatisation, de l'insécurité et des contraintes pesant sur l'accès humanitaire, auxquelles sont venues s'ajouter les restrictions liées à la pandémie. » Conseil de sécurité des Nations Unies, *Violences sexuelles liées aux conflits*, 30 mars 2021, S/2021/312, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2021/04/report/auto-draft/2103724French.pdf>, par. 38. OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires* 2021 : Mali, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 11.

⁹⁰ « De janvier à décembre 2020, 6 605 cas ont été rapportés par le système de gestion de l'information sur les VBG (GBVIMS). Les personnes survivantes sont à 99 % des femmes avec une proportion élevée de filles de moins de 18 ans (58 %). Les violences sexuelles demeurent le type de VBG le plus répandu avec 39 % des cas des VBG répertoriés. » OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 23.

⁹¹ « Une étude de UNFPA révèle que selon les données de GBVIMS de janvier à avril 2020, 1 199 cas de VBG ont été rapportés par les acteurs GBVIMS au Mali contre 1 071 cas rapporté à la même période en 2019, soit une augmentation de 11 %. On note aussi une augmentation des cas de VBG de 35 % entre avril 2019 et avril 2020. Ces données reflètent la corrélation entre la survenue d'une crise humanitaire et l'augmentation des VBG. » OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 42. « En 2020, les bouleversements politiques survenus au Mali et l'intensification des problèmes de sécurité ont entraîné une hausse des violences sexuelles liées aux conflits, en particulier dans le nord et le centre du pays. [...] De plus, la prolifération des armes de petit calibre illicites et la flambée des violences intercommunautaires ont provoqué des déplacements de civils, exposant davantage les femmes et les filles au risque de traite. » Conseil de sécurité des Nations Unies, *Violences sexuelles liées aux conflits*, 30 mars 2021, S/2021/312, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2021/04/report/auto-draft/2103724French.pdf>, par. 38.

⁹² « Des soldats maliens auraient tué au moins 34 villageois, fait disparaître de force au moins 16 personnes et infligé des mauvais traitements à des détenus lors d'opérations antiterroristes menées dans la région de Mopti dans le centre du Mali ». HRW, *Mali : Meurtres et « disparitions » lors d'opérations militaires*, 20 avril 2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/20/mali-meurtres-et-disparitions-lors-doperations-militaires>. Voir également, HRW, *Mali : « Disparitions » et exécutions présumées de la part des forces de sécurité*, 22 octobre 2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/10/22/mali-disparitions-et-executions-presumees-de-la-part-des-forces-de-securite>; Le Monde, *Les forces de sécurité maliennes accusées de 101 exécutions extrajudiciaires par l'ONU*, 2 mai 2020, www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/02/les-forces-de-securite-maliennes-accusees-de-101-executions-extrajudiciaires-par-l-onu_6038477_3212.html.

⁹³ « En 2020, les forces étatiques maliennes ont tué plus de civils que les groupes militants jihadistes et ont commis plus d'atteintes aux droits humains au cours de trois des quatre trimestres de l'année, comme le montrent respectivement les données de l'ACLED et des Nations Unies. » ACLED, *Sahel 2021: Communal Wars, Broken Ceasefires, and Shifting Frontlines*, 17 juin 2021, <https://acleddata.com/2021/06/17/sahel-2021-communal-wars-broken-ceasefires-and-shifting-frontlines/>.

quatre fois le nombre enregistré au cours des six derniers mois de 2020.⁹⁴ Selon le Département d'État américain, la plupart des atteintes « semblaient viser des individus peuls, touaregs et arabes et étaient considérées soit comme des représailles pour des attaques attribuées à des groupes armés associés à ces ethnies, soit comme le résultat d'opérations antiterroristes accrues ».⁹⁵

25. La Commission d'enquête internationale a conclu dans son rapport final que les groupes extrémistes islamistes, les milices locales et les forces de sécurité gouvernementales ont probablement commis des crimes de guerre depuis le début du conflit.⁹⁶

Situation humanitaire

26. La violence au Mali a exacerbé une situation humanitaire déjà désastreuse.⁹⁷ On estime à 6,3 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en 2021.⁹⁸ La détérioration de la situation sécuritaire, la dégradation de l'environnement et les défis socioéconomiques liés au COVID-19 ont restreint et impacté négativement l'accès aux services de base tels que la nourriture, la santé, l'eau, l'assainissement, le logement et l'éducation.⁹⁹
27. Le Mali est en outre affecté par les chocs induits par le changement climatique,¹⁰⁰ qui ont intensifié les conflits sur les ressources rares¹⁰¹ et contribué à une augmentation des besoins humanitaires.¹⁰² En 2020, les inondations saisonnières ont touché 80 760 personnes, endommagé 6 478 maisons et

⁹⁴ « [La MINUSMA] a également enregistré une forte augmentation des atteintes commises par des acteurs étatiques au cours de la même période. Quelque 213 incidents ont été enregistrés, contre 53 entre août et décembre 2020. La plupart, soit 155, ont été perpétrés par les Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM), dont l'exécution extrajudiciaire, sommaire ou arbitraire de 44 civils. » ONU Info, *Malian Authorities Urged to 'Break the Cycle of Impunity' for Human Rights Violations*, 29 juin 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/06/1094982>.

⁹⁵ Département d'État des États-Unis, *2020 Country Reports on Human Rights Practices: Mali*, 30 mars 2021, www.ecci.net/en/document/2048168.html.

⁹⁶ Plus précisément, la Commission a constaté qu'entre le 1er janvier 2012 et le 19 janvier 2018, des groupes extrémistes islamistes avaient commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ; les forces de l'État avaient commis des crimes de guerre ; les groupes armés signataires avaient commis des crimes de guerre ; les forces internationales ont commis de graves atteintes aux droits de l'homme et au moins une violation du droit international humanitaire, et Da Na Ambassagou (la milice dogon) a commis des meurtres constitutifs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 17 décembre 2020, adressée au président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*, 29 janvier 2021, S/2020/1332, <https://undocs.org/S/2020/1332>, par. 1040.

⁹⁷ « En 2021, le contexte humanitaire continue de s'aggraver en raison des effets immédiats des conflits et des multiples formes de violence, notamment les conflits inter et intracommunautaires, l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE), la criminalité et le banditisme, l'insécurité constante a exacerbé la vulnérabilité de la population et les difficultés d'accès humanitaire. » OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 8.

⁹⁸ OCHA, *Global Humanitarian Overview 2022: Mali*, consulté le 11 janvier 2022, <https://gho.unocha.org/mali>. Voir également, OCHA, *Mali : Plan de réponse humanitaire (janvier – décembre 2021)*, 31 mars 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/plan_de_reponse_humanitaire_-_mali_2021.pdf, p. 5, 17. Cela représente près d'un tiers de la population du Mali. People in Need, *Building Resilience to Conflict and Climate Change in Mali*, 30 juillet 2021, www.peopleinneed.net/building-resilience-mali-7889gp.

⁹⁹ « La situation humanitaire demeure préoccupante avec la juxtaposition des conflits, l'insécurité multiforme et les aléas climatiques (inondations et sécheresses). Ces chocs se superposent à la pandémie de la COVID-19 qui continue d'exacerber les vulnérabilités préexistantes avec des conséquences socioéconomiques néfastes à court, moyen et long terme, exacerbant les besoins humanitaires. » OCHA, *Mali : Plan de réponse humanitaire (janvier – décembre 2021)*, 31 mars 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/plan_de_reponse_humanitaire_-_mali_2021.pdf, p. 7. Voir également, FAO, *Mali – Humanitarian Response Plan 2021*, 11 Mars 2021, www.fao.org/3/cb3480en/cb3480en.pdf, p. 1.

¹⁰⁰ « Le delta intérieur du Niger, qui s'étend sur le centre et le sud du Mali, a été particulièrement touché par le changement climatique, car les précipitations ont diminué de 30 % au cours des 50 dernières années et il y a eu une augmentation annuelle moyenne de la température de 0,8 degrés Celsius. L'alternance de sécheresses et d'inondations a diminué les rendements des cultures et affecté l'élevage et la pêche. Al Jazeera, *Mali Needs Climate Solutions, Not More Troops*, 31 mars 2021, www.aljazeera.com/opinions/2021/3/31/mali-needs-climate-solutions-not-more-troops.

¹⁰¹ La rareté des ressources contribue à l'insécurité dans le contexte d'autres facteurs structurels, comme « une augmentation importante de la riziculture au détriment des terres pastorales et la présence inégale de l'État après les réformes de démocratisation et de décentralisation des années 1990, ainsi que « la corruption », et la recherche de rente par des fonctionnaires du gouvernement ». De plus, étant donné que les moyens de subsistance sont souvent déterminés par l'ethnicité, les conflits autour des ressources prennent une dimension ethnique. SIPRI, *Climate-related Security Risks and Peacebuilding in Mali*, 20 avril 2021, www.sipri.org/sites/default/files/2021-04/sipripp60.pdf, p. 20.

¹⁰² CICR, *Changement climatique au Mali : le désert engloutit le lac Faguibine, la population poussée à l'exode*, 28 septembre 2021, www.icrcnewsroom.org/story/fr/1968/mali-climate-change-transforms-lake-faguibine-into-desert-exiling-population; Foreign Policy, *How Climate Change Drives Conflict in Mali*, 28 avril 2021, <https://foreignpolicy.com/2021/04/28/climate-change-weather-conflict-security-mali/>. « Les besoins humanitaires n'ont cessé de croître en raison de la pandémie, de l'insécurité persistante et croissante qui touche le centre et s'étend vers le sud, des conséquences des changements climatiques et de la pauvreté. Ces facteurs ont affaibli la protection des civils et limité leur accès aux services sociaux de base, augmenté l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et provoqué des déplacements massifs de population. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_299_f.pdf Rapport du Secrétaire général, 26 mars 2021, S/2021/299, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_299_f.pdf, par. 69.

détruit 7 030 tonnes de nourriture et 274 hectares de cultures.¹⁰³ Le Programme alimentaire mondial (PAM) a estimé que 1,3 million de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire au Mali au cours de la période de juin à août 2021.¹⁰⁴ En octobre 2021, un enfant sur quatre souffrait de malnutrition chronique et un enfant de moins de 5 ans sur 10 souffrait de malnutrition aiguë.¹⁰⁵

28. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont entraîné une détérioration des conditions de vie, une diminution de la sécurité alimentaire et de l'accès aux soins de santé, ainsi qu'une perturbation de l'agriculture et de l'élevage.¹⁰⁶ La Banque mondiale a estimé que le PIB du Mali s'est contracté de 2 % en 2020 en conséquence ; on estime que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 42,3 % à 47,3 %.¹⁰⁷
29. Dans le nord et le centre du Mali, les obstacles à l'accès humanitaire comprennent les défis logistiques, l'ingérence intentionnelle des groupes armés et l'insécurité, y compris pendant les opérations militaires.¹⁰⁸ Les incidents ciblant et affectant les organisations humanitaires ont augmenté en 2020 par rapport à 2019 dans le nord et le centre du Mali, notamment dans les régions de Mopti, Gao et Ménaka.¹⁰⁹

Réfugiés et déplacement interne

30. Le nombre de personnes déplacées par le conflit et la violence au Mali a presque doublé entre décembre 2019 et septembre 2021, passant de 207 751 personnes déplacées internes (PDI) à 401 736 PDI, réparties dans toutes les régions du Mali.¹¹⁰ En 2020, 71 % des déplacements ont été

¹⁰³ Conseil de sécurité de l'ONU, *Situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 28 décembre 2020, S/2020/1281, <https://undocs.org/fr/S/2020/1281>, par. 83. Voir également, HCR, *Le HCR vient en aide aux familles déplacées et affectées par les inondations au Sahel*, 28 septembre 2020, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/9/5f6c417aa/hcr-vient-aide-familles-deplacees-affectees-inondations-sahel.html>.

¹⁰⁴ PAM, *Mali: Country Brief (July – August 2021)*, 23 septembre 2021, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP%20Mali%20Country%20Brief%2C%20July%20-%20August%202021.pdf>, p. 1. « En 2021, 1 307 073 personnes devraient être exposées à l'insécurité alimentaire, un chiffre en hausse de 36 % par rapport à celui enregistré en novembre 2020. Environ 30 % de la population est confrontée à une grave insécurité à Bankass et à Bandiagara, dans la région de Mopti. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 1er juin 2021, S/2021/519, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_519_f.pdf, par. 74.

¹⁰⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844> *Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 78.

¹⁰⁶ Peace Direct, *Mali's Security Context Exacerbated by COVID-19*, 11 septembre 2020, <https://reliefweb.int/report/mali/mali-s-security-context-exacerbated-covid-19>. Voir également, The Borgen Project, *Impact of COVID-19 on Mali*, 23 octobre 2021, <https://borgenproject.org/tag/the-feed-the-future-initiative/>; V. Theriault, D. Tschirley and M. Maredia, *The Effects of COVID-19 on Food Security in Urban and Rural Mali*, 30 août 2021, www.canr.msu.edu/prci/publications/Policy-Research-Notes/PRCI_PRN_04.pdf.

¹⁰⁷ Banque mondiale, *Mali : Note sur la situation économique Protéger les personnes vulnérables de temps de la reprise*, 10 juin 2021, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36063/Mali-Economic-Update-Protecting-the-Vulnerable-during-the-Recovery-Spring-2021-FR.pdf?sequence=4&isAllowed=y>, p. 9, 11.

¹⁰⁸ « Les contraintes croissantes à l'accès humanitaire sont une préoccupation majeure, en particulier dans les zones dépourvues de services sociaux et d'infrastructures de base. » UNICEF, *Action humanitaire pour les enfants : Mali*, le 8 décembre 2021, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2022-HAC-Mali.pdf>, p. 2. "[I] y a] des contraintes croissantes sur l'accès humanitaire, en particulier dans les zones où il y a déjà une pénurie et parfois une absence totale d'infrastructures et de services sociaux de base. Outre les contraintes logistiques d'accès (liées à l'enclavement et à la saison des pluies hivernales rendant impraticables les routes/voies d'accès), l'accès est particulièrement limité dans les zones affectées par les hostilités entre groupes armés ou les opérations militaires, ainsi que l'insécurité généralisée liée au risque de vols et la criminalité qui a considérablement augmenté dans le centre et le nord ces derniers mois. » UNICEF, *Mali: Humanitarian Situation Report N° 8*, 31 août 2021, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20Mali%20Humanitarian%20Situation%20Report%20Mali%2C%20August%2021.pdf>, p. 2. Le Secrétaire général de l'ONU a noté que l'accès humanitaire et la protection des civils étaient limités par les « activités des groupes armés, [à] la présence d'engins explosifs improvisés et de mines et [au] vide sécuritaire ». Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali* : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844> *Rapport du Secrétaire général*, 1er octobre 2021, S/2021/844, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/2021/844>, par. 77. Voir également, OCHA, *Analyse de l'accès humanitaire au Mali*, 16 décembre 2021, www.ecoi.net/en/file/local/2065781/mli_rpt_humaccess_juillet-septembre_2021.pdf, pages 4, 6 ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité et renouvelé par la résolution 2541 (2020) concernant le Mali*, 6 août 2021, S/2021/714, https://efaso.net/IMG/pdf/s_2021_714_du_6_aout_2021_p77_1_1_-avec_compression.pdf, par. 155-156.

¹⁰⁹ « Le nombre d'incidents ayant touché les organisations humanitaires a augmenté de 10 % en 2020 par rapport à 2019, et a atteint un total de 212 incidents avec Mopti et Gao rapportant la moitié du chiffre total, suivis de Ménaka. » OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 25.

¹¹⁰ « Les années 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par la recrudescence des violences dans les régions du Centre et du Nord. Suite à ces violences nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDI, de 38 172 PDI identifiées en décembre 2017 pour atteindre 401 736 individus en septembre 2021. » Global Protection Cluster, *Mali : Rapport sur les mouvements de populations (septembre 2021)*, 21 octobre 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_cmp_septembre_2021.pdf, p. 3, voir également p. 2. « [L]es déplacements internes ont presque quadruplé en deux ans, soit plus de 400 000 personnes au 7 décembre, dont 64 % d'enfants et 55 % de

causés par des conflits communautaires.¹¹¹ Selon le Displacement Tracking Mechanism (DTM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 82 % des personnes déplacées interrogées en juillet 2021 ont déclaré que le conflit armé était la principale raison de leur déplacement.¹¹² Le déplacement affecte de manière disproportionnée les femmes et les enfants.¹¹³ Les déplacés internes sont confrontés à des vulnérabilités particulières qui sont accentuées dans le contexte de la COVID-19, notamment l'augmentation de la violence basée sur le genre et l'absence d'accès à l'éducation, aux services de base et aux moyens de subsistance.¹¹⁴ Les conflits et la violence entravent l'accès humanitaire et la fourniture de services à la majorité des déplacés internes, qui se trouvent dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou.¹¹⁵

31. Au 31 octobre 2021, il y avait 158 958 réfugiés maliens dans les pays voisins, dont 72 816 réfugiés maliens en Mauritanie, 61 373 au Niger et 24 538 au Burkina Faso.¹¹⁶
32. Au 30 novembre 2021, le Mali accueillait 48 992 réfugiés du Niger, de la Mauritanie, du Burkina Faso, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, du Congo et de la République arabe syrienne.¹¹⁷

Besoins de protection internationale et mise en garde contre les retours forcés

33. Le HCR considère que les personnes fuyant le conflit en cours au Mali auront probablement besoin d'une protection internationale des réfugiés conformément à l'article 1(2) de la Convention de l'OUA de 1969.¹¹⁸ En outre, les personnes fuyant le conflit au Mali peuvent également répondre aux critères

femmes et de filles. Cette augmentation s'explique par la dégradation de l'état de la sécurité dans les régions de Ségou, de Mopti et de Tombouctou durant cette période. » Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 4 janvier 2022, S/2021/1117, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/S_2021_1117_F.pdf, par. 57.

¹¹¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Mali : Rapport du Secrétaire général*, 26 mars 2021, S/2021/299, https://minussma.unmissions.org/sites/default/files/s_2021_299_f.pdf, par. 70.

¹¹² « Au cours de cette évaluation, plus de trois quarts des réponses (84 %) montrent que les conflits armés ont été les principales raisons de la majorité des PDI d'avoir quitté leur lieu d'origine. Les tensions intercommunautaires (43 % des réponses) étaient également une autre raison de déplacement des PDI. OIM, *Mali – Rapport sur les déplacements (juillet 2021)*, 2 septembre 2021, <https://displacement.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-rapport-sur-les-d%C3%A9placements-juillet-2021?close=true>, p. 22. « En 2020, la plupart des nouveaux déplacements ont eu lieu dans les régions de Mopti, Ségou, Gao et Tombouctou. Ils résultaient en grande partie de conflits armés, d'opérations militaires et d'affrontements intercommunautaires. » Observatoire des déplacements internes (IDMC), Mali: *Displacement associated with Conflict and Violence*, mai 2021, www.ecoi.net/en/document/2051972.html.

¹¹³ « Concernant le profil démographique des personnes déplacées, 55 % sont des femmes et 51 % de la totalité représentent la population active. De plus, 41 % des chefs de ménages PDI sont des femmes, 62 % sont des enfants de moins de 18 ans et 2 % sont des personnes âgées de plus de 60 ans. OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2021 : Mali*, 2 mars 2021, www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mli_hno_2021_mali_v4.pdf, p. 22. Voir également, Global Cluster Protection, *Mali : Rapport sur les mouvements de populations (septembre 2021)*, 21 octobre 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_cmp_septembre_2021.pdf, p. 1.

¹¹⁴ Voir, par exemple, OIM, *Mali – Rapport sur les déplacements (juillet 2021)*, 2 septembre 2021, <https://displacement.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-rapport-sur-les-d%C3%A9placements-juillet-2021?close=true>, p. 29; IDMC, Mali, consulté le 23 novembre 2021, www.internal-displacement.org/countries/mali; OIM, *Mali Crisis Response Plan 2021*, 29 janvier 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2021_Mali_Crisis_Response_Plan_2021.pdf; Plan International, *Central Sahel Facing Crisis as Violence against Girls Continues to Rise*, 11 décembre 2020, <https://plan-international.org/news/2020-12-11-central-sahel-facing-crisis-violence-against-girls-continues-rise>; Institut danois d'études internationales, *Internally Displaced People in Mali's Capital City*, 8 décembre 2020, www.diiis.dk/en/research/internally-displaced-people-in-malis-capital-city; HCR, *Impact of COVID-19 on the Protection of Displaced and Stateless Populations – West and Central Africa*, 15 avril 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/75706.pdf>, p. 4.

¹¹⁵ « Il est courant que les PDI ne reçoivent pas d'aide humanitaire pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois d'affilée. C'est particulièrement le cas dans les communes de Niono (région de Ségou), Douentza (région de Mopti) et Koro (région de Mopti) où 49 des 169 sites d'accueil des PDI n'ont bénéficié d'aucune forme d'assistance pendant plus de 3 mois fin 2020. Les régions de Mopti, Gao et Ménaka, parmi celles qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées, continuent de signaler le plus grand nombre d'incidents contre les organisations humanitaires. » IDMC, Mali, consulté le 26 octobre 2021, www.internal-displacement.org/countries/mali.

¹¹⁶ HCR, *Mali : Situation Situation of Refugees, Internally Displaced Persons and Returnee*, 27 décembre 2021, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/90233>. Voir également, HCR, *Operational Data Portal*, pas de date, <https://data2.unhcr.org/fr/countries/>.

¹¹⁷ HCR, *Operational Data Portal: Mali*, consulté le 10 janvier 2022, <https://data2.unhcr.org/en/country/mli>.

¹¹⁸ Organisation de l'unité africaine, *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (« Convention de l'OUA »)*, 10 septembre 1969, 1001 ONU, Recueil des traités 45, www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36018.html.

de la Convention de 1951 pour le statut de réfugié.¹¹⁹ Selon le profil et les circonstances individuelles du cas, des considérations d'exclusion peuvent devoir être prises en compte.¹²⁰

34. Au vu de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire, le HCR appelle les États à ne renvoyer de force au Mali aucune personne originaire des régions suivantes :¹²¹ Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Taoudenni et Tombouctou. Par ailleurs, concernant les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso, le HCR appelle les États à ne renvoyer de force aucune personne originaire des *cercles* de: Diema (région de Kayes), Banamba, Kolokani et Nara (région de Koulikoro), et Kolondiéba, Koutiala, Sikasso, Yanfolila et Yorosso (région de Sikasso).
35. Le HCR ne juge pas approprié que les États refusent la protection internationale aux personnes originaires de l'une quelconque des régions et *cercles* énumérés ci-dessus sur la base d'une possibilité de fuite ou de réinstallation interne dans le district de la capitale de Bamako ou dans l'un des autres *cercles* dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso – qui sont également touchées par la violence communautaire et extrémiste ainsi que par des opérations militaires et des incidents de sécurité – à moins que cette personne n'ait des liens étroits et solides avec le lieu de retour proposé. Une telle proposition de retour exigerait un examen attentif des circonstances particulières du cas.¹²²
36. L'interdiction du retour forcé sert de norme minimale et doit rester en place jusqu'à ce que la sécurité, l'état de droit et la situation des droits de l'homme au Mali se soient considérablement améliorés pour permettre un retour sûr et digne des personnes pour lesquelles il serait déterminé qu'elles ne présentent pas de besoin de protection internationale.

Reours volontaires

37. Le HCR et le gouvernement du Mali ont conclu des accords tripartites sur le rapatriement librement consenti avec le Burkina Faso (2015), la Mauritanie (2016) et le Niger (2014). Au 30 septembre 2021, plus de 83 000 réfugiés du Mali étaient rentrés, y compris ceux qui avaient organisé eux-mêmes leur retour.¹²³
38. Le HCR reconnaît le droit humain fondamental des individus à retourner dans leur pays d'origine. Le HCR appelle tous les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Maliens d'exercer effectivement leur droit à demander une protection internationale. Lorsque le rapatriement volontaire ou toute autre forme de retour volontaire est proposé aux ressortissants maliens, des conseils appropriés sur l'accès à l'asile doivent également être disponibles. Toute assistance fournie par le HCR aux réfugiés pour qu'ils retournent au Mali vise à soutenir les réfugiés qui, pleinement informés de la situation dans leur lieu d'origine ou dans une autre zone de leur choix, choisissent volontairement de rentrer. Toute action du HCR visant à soutenir le rapatriement librement consenti au Mali, y compris les efforts visant à la réintégration durable des rapatriés et des PDI, ne doit pas être interprétée comme une évaluation par le HCR de la sécurité et d'autres aspects de la situation dans le pays pour les personnes qui ont demandé une protection internationale dans les pays d'asile. Le rapatriement

¹¹⁹ Assemblée générale des Nations Unies, *Convention relative au statut des réfugiés*, 28 juillet 1951, ONU, Recueil des Traités, vol. 189, p. 137, www.unhcr.org/refworld/docid/3be01b964.html et Assemblée générale des Nations Unies, *Protocole relatif au statut des réfugiés*, 31 janvier 1967, ONU, Recueil des Traités, vol. 606, p. 267, www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b3ae4.html.

¹²⁰ HCR, « Principes directeurs sur la protection internationale n° 5 : application des clauses d'exclusion : Article 1F de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, 4 septembre 2003, HCR/GIP/03/05, www.unhcr.org/refworld/docid/3f5857684.html.

¹²¹ En 2012, la loi n° 2012-017 a été adoptée pour porter le nombre de régions de huit à 19. La création des deux premières nouvelles régions, Taoudenni (anciennement partie de la région de Tombouctou) et Ménaka (anciennement partie de la région de Gao) a été mise en œuvre en 2016. République du Mali, *Loi n° 2012-017 du 02 MARS 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali*, *Journal officiel de la République du Mali*, 2 mars 2012, p. 364 ; Mali Jet, *Régionalisation : Deux Nouvelles régions créées au Mali*, 21 janvier 2016, http://malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/144815-regionalisation-deux-nouvelles-regions-creees-au-mali.html.

¹²² HCR, « Principes directeurs sur la protection internationale n° 4 : « La possibilité de fuite ou de réinstallation interne » dans le cadre de l'application de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, 23 juillet 2003, HCR/GIP/03/04, www.unhcr.org/refworld/docid/3f2791a44.html.

¹²³ HCR et al., *Mali : Rapport sur les mouvements de populations (septembre 2021)*, 21 octobre 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_cmp_septembre_2021.pdf, p. 4. Voir également, HCR, *Mali : Situation Situation of Refugees, Internally Displaced Persons and Returnee*, 30 novembre 2021, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/90233>.

librement consenti et le retour forcé sont des processus d'une nature fondamentalement différente, engageant des responsabilités différentes de la part des divers acteurs concernés.

HCR
Janvier 2022